



PRÉVENTION des incendies !



Suite à certains incidents récents, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de stationner des véhicules à moteurs ou contenant de l'essence dans les parties communes, caves ou local à vélo de votre Résidence.

Ils représentent un fort danger d'explosion et d'incendie et doivent obligatoirement être stationnés à l'extérieur des bâtiments.

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

S'il se déclare dans votre logement :

Évacuez les lieux au plus vite en fermant les portes derrière vous. Une fois à l'extérieur, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112.

S'il se déclare dans votre Résidence :

Si vous ne pouvez pas sortir de votre logement sans danger, fermez les portes de votre logement et contactez les pompiers en composant le 18 ou le 112. Allez à la fenêtre pour être vu des secours.

RAPPEL

Pour votre sécurité, pensez à bien changer les piles de vos détecteurs de fumée lorsqu'elles sont usagées.

OÙ TROUVER

toutes les informations pratiques
dont vous avez besoin au quotidien ?

Des questions sur l'entretien de votre logement, une demande technique, les horaires de votre agence de proximité, les logements à louer ... vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site internet www.vendee-logement.fr

- Le Guide du Locataire, disponible dans la rubrique *"Je suis locataire / Mon logement au quotidien"*, vous donne toutes les informations nécessaires à votre vie dans votre logement : son entretien, vos droits, vos devoirs, les démarches administratives, des explications sur votre avis d'appel de loyer ...
- Dans la rubrique *"Contact / Nos agences de proximité"*, vous retrouverez toutes les adresses, numéros de téléphone et horaires d'ouvertures de l'agence près de chez vous.
- Enfin, dans la rubrique *"Je cherche un logement"*, nous vous informons sur les démarches pour obtenir un logement social, les logements actuellement disponibles à la location ou à la vente, et le principe de location-accession pour devenir propriétaire progressivement.

Rendez-vous sur

www.vendee-logement.fr



BIENTÔT DISPONIBLES ...

Découvrez nos projets livrés dans les prochains mois.



ENTREtenir VOTRE JARDIN

En alliant écologie et économies

Avec l'arrivée des beaux jours, nous avons envie de rendre notre jardin agréable pour y passer de bons moments. En tant que locataire, la charge de l'entretien de votre jardin vous revient : tondre votre pelouse, tailler les haies ou encore entretenir la terrasse.

Mais comment lutter contre les mauvaises herbes sans nuire à la bonne santé de votre sol et à l'écosystème de votre jardin ?

- N'utilisez aucun produit chimique dans votre jardin : engrais, désherbant. Il existe toujours une alternative naturelle qui évitera la pollution de votre sol et celui de vos voisins.
- Limitez les mauvaises herbes grâce à la technique du paillage. C'est une solution décorative mais aussi écologique puisqu'elle empêche les mauvaises herbes de pousser, limite l'évaporation de l'eau et stabilise la terre.
- Utilisez une technique de désherbage naturelle : le sarclage (arracher les herbes manuellement), l'ébouillantage avec une eau de cuisson par exemple (sans sel et sans produits), ou encore le désherbage thermique.
- Collectez l'eau de pluie pour arroser le jardin et les plantations.
- Préservez la biodiversité. Un jardin est vivant, il abrite de nombreuses espèces d'insecte qui ont toutes un rôle à jouer. Les insecticides et autres produits chimiques sont à proscrire pour préserver ce bel équilibre.

En préservant la santé de votre sol et de votre jardin, vous lui assurez un avenir pérenne, pour vous, vos voisins, les futurs occupants de votre logement et plus largement de la planète !



À VENDRE / À LOUER

À LOUER

350€ à 600 €



ST-HILAIRE-DE-RIEZ

Appartements au sein d'une résidence neuve en centre-bourg du type 2 ou type 4. Logements lumineux et bien agencés avec parking
Contact : m.russeil@cie-logement.fr

À LOUER

400 €



CEZAI

Maison de 77m² avec 2 chambres, jardin et garage.
Contact : 02 51 45 23 02

LOCATION-ACCESSION

à partir de 135 000 €



FONTENAY-LE-COMTE

Devenez propriétaire après une phase-locative ! Maison 3 chambres de 82m², lotissement La Colinerie 2.
Contact : 02 51 45 23 14

LOCATION-ACCESSION

à partir de 145 000 €



GROSBREUIL

Devenez propriétaire après une phase-locative ! Maison 3 chambres sur un terrain de 290m².
Contact : 02 51 45 23 14

LOCATION-ACCESSION

à partir de 163 000 €



ST-HILAIRE-DE-LOULAY

Devenez propriétaire après une phase-locative ! Maison 3chambre à étage + terrain.
Contact : 02 51 45 23 14

LOCATION-ACCESSION

à partir de 140 000 €



LES HERBIERS

Devenez propriétaire après une phase-locative ! Maison 2 ou 3 chambres de sur terrain de 240 m².
Contact : 02 51 45 23 14

Retrouvez toutes nos annonces sur www.vendee-logement.fr

Locat'R est une publication gratuite éditée par Vendée Logement esh.
Directeur de la publication : Damien Martineau, Directeur Général. Rédaction & Conception : Service communication. Crédits photos : La Compagnie du Logement, Jacques Auvinet, Adobe Stock, Virginie Barbé.
Vendée Logement esh - Marque du groupe La Compagnie du Logement
6 rue du Maréchal Foch - 85000 La Roche-sur-Yon - Tél : 02 51 45 23 00

Vendée
Logementesh

Une marque
du Groupe
**La Compagnie
du logement**